

ARRÊTÉ DEP-2026-247 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie pour la session 2026 dans l'académie de Créteil est ainsi constitué :

Présidente :

Mme Caroline MURET, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Catherine PICARD, enseignante

Enseignants :

Madame Sabrina MANNONI

Madame Delphine HOUY

Monsieur Said AZIZ

Monsieur Jérémy CHILIN

Professionnelles :

Madame Giovanna SALLET

Madame Maéva FIRMINHAC

Madame Catherine STENTELAIRE

Madame Adeline MESNARD

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET